

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

**PRÉSENTS** : Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Céline BORDIER, Marion CUVELIER, Isabelle DELEVOYE, Jean-Luc DELPORTE, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Alain DUTHOIT, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHEM.

*Arrivée d'Emilie DUHAMEL et de Laurent DESQUIENS au point n°2 (reversement TCFE)  
Arrivée de Thierry HERMAN au point n°7 (Divers)*

**EXCUSÉS** : Lionel TREHAUT donne pouvoir à Christelle DESCAMPS  
Damien LEZAIRE donne pouvoir à Philippe ALLAERT

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL** : 19 membres en exercice

**DATE DE CONVOCATION** : 18 septembre 2020

**DATE AFFICHAGE** : 18 septembre 2020

**SECRÉTAIRE** : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour : un premier pour délibérer sur le recrutement des agents contractuels en cas d'absence du personnel, un second pour valider de nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN et un dernier point pour désigner un représentant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

**1 – ÉCHANGE TERRAIN JACOBS**

M. le Maire revient sur la proposition de M. JACOBS pour un échange de terrain ou pour éventuellement réfléchir à une autre solution contractuelle, il demande au conseil municipal de se positionner définitivement sur cette requête. Après des échanges sur l'éventuel devenir du terrain communal, le conseil municipal décide, par 12 voix pour, de ne rien engager pour l'instant sur le terrain appartenant à la commune et donne un avis défavorable à la demande d'échange de terrain de M. JACOBS.

**2 – FÉAL : REVERSEMENT TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)**

M. DUTHOIT explique qu'en date du 2 septembre 2020, la commune a reçu un courrier nous informant que nous devons délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre pour recevoir la part communale de la taxe sur la Consommation Finale d'Electricité 2021.

Ce courrier nous précise également que la FEAL ne dispose pas d'une délibération antérieure pour 2019 et 2020 et ne peut donc pas nous verser les taxes pour ces deux exercices.

Considérant que la commune comme d'autres n'a jamais reçu cette information et qu'elle n'a jamais été relancée par la FEAL sur ce point, considérant que lors du conseil municipal du 21 septembre 2018 dans le cadre du vote sur l'adhésion de la commune à la FEAL, il a été précisé que cette taxe dans ce nouveau contexte serait reversée par la FEAL à la commune à hauteur de 99%, considérant que le montant de ces taxes doit revenir à la commune qui les avait d'ailleurs budgétées, M. le

Maire propose, afin de régulariser cette situation, de prendre une délibération qui traite du reversement de cette taxe pour 2021 et du reversement pour les années 2019 et 2020.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, valide le reversement de 99% de la TCFE pour la commune pour les années 2019, 2020 et 2021.

### **3 – DEMANDE D’ANNULATION DE SALLE**

M. le Maire explique que suite à la crise sanitaire, nous avons reçu une nouvelle demande d’annulation de location de salle prévue le 17 octobre 2020, les locataires n’ont pas souhaité reporter cette location, ils ont demandé le remboursement des 215 € d’acompte.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, accepte le remboursement de cette location pour un total de 215 €.

### **4 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

M. le Maire explique qu’il est nécessaire d’effectuer des modifications budgétaires pour permettre le remboursement de l’acompte de la location de la salle communale via l’écriture comptable suivante :

Désignation	Débit	Crédit
61521 – Entretien de terrains	215 €	
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		215 €

Le conseil municipal, par 18 voix pour, accepte d’apporter au Budget Primitif 2020 les modifications reprises ci-dessus.

### **5 – CCPC : GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE ET POSE DE PEINTURE POUR MARQUAGE AU SOL »**

M. le Maire rappelle que la commune adhère déjà au groupement de commandes « fourniture de matériel de signalisation verticale et de cônes de signalisation » et soumet au conseil la possibilité d’adhérer au groupement de commandes « fourniture et pose de peinture pour marquage au sol ».

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec la CCPC pour la passation d’un marché public qui permettra de meilleures conditions tarifaires.

M. le Maire précise qu’actuellement ce sont les agents communaux qui réalisent les travaux de remise en état des passages piétons..., à l’avenir avec ce groupement de commandes, la société retenue par la CCPC pourra être chargée des prestations.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, décide de participer au groupement de commandes « fourniture et pose de peinture de marquage au sol » et d’autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

### **6 – CCPC : CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES MASQUES**

M. le Maire précise que pendant la crise sanitaire du COVID-19, la CCPC avait centralisé la commande de masques pour le compte des communes. La commune avait donc décidé d’acheter 200 masques chirurgicaux pour le personnel communal.

Une convention doit être signée avec la CCPC afin de lui rembourser l’achat des masques et de bénéficier de la collaboration financière de l’Etat qui participe à la hauteur de 50% du prix TTC des masques dans la limite de 0.84 € TTC.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer une convention avec la CCPC afin d’organiser le remboursement des masques par la commune auprès de la CCPC, déduction faite de la participation de l’Etat.

## **7 – DIVERS**

### ▪ **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

M. le Maire informe le conseil municipal de quelques mouvements du personnel depuis la rentrée suite à plusieurs départs. Il a fallu pallier récemment des arrêts de maladie ce qui nous amène à prendre une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement pour le personnel indisponible pour raisons diverses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer les fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

### ▪ **ADHÉSION SIDEN-SIAN**

M. le Maire notifie au conseil municipal les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN à savoir :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de BERTY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) avec transfert de la compétence Eau Potable.
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de HONNECHY et MAUROIS (Nord) avec transfert de la compétence Eau Potable.
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.
- Adhésion au SIDEN-SIAN Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de DEHERIES et HONNECHY (Nord) avec transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces adhésions.

### ▪ **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT CLECT**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Il précise que le représentant doit être un conseiller communautaire titulaire ou suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Franck SARRE comme représentant titulaire de la commune de Bourghelles au sein de la CLECT de la CCPC et Sophie FENOT comme suppléante.

*La séance est levée à 20h30*

La secrétaire de séance

Le Maire,

